

# COMMENTAIRES DE L'EPREUVE DE MEUTE REGIONALE SUR LIEVRE DE LA NIEVRE

SAMEDI 3 MARS 2007

## Meute N°1

7 Bassets Hounds appartenant à Mr DROUHIN Richard demeurant à Sainte Mesme représentant AFACCC 89 ; un peu haut d'état et assez homogène. Découplés à 9 h 50 au lieu-dit « Le Mont ». Le conducteur foule longuement plusieurs parcelles sans aucune connaissance. Les chiens ont quêtés très près du conducteur qui leur laisse très peu d'initiative. A 11 h 50 les chiens sont mis à la voie d'un lièvre vu et l'empaument. Ils sont rapidement perturbés par le passage d'une propriété grillagée; où le conducteur les aide. 4 chiens relancent le lièvre dans un pré. La meute se reforme dans un labour et lance un lièvre à vue que seul 2 chiens mèneront et seront arrêtés à la route de « Mont » à la fin du temps réglementaire.

## Meute N° 2

4 Petits Gascon Saintongeois de Mrs NAULT Yves et Julien demeurant à SEIGNELEY représentant l'AFACCC 89 en bon état de chasse, sont découplés à 14 heures sur la route de CHEVANNES. Après une courte quête les conducteurs tirent les chiens sur un lièvre gîté. Le lancer est énergique. Il s'en suit une menée rapide jusqu'à l'enclos des ânes et des chèvres. Un défaut se produit et ne sera pas relevé. Un lièvre est mis debout par les juges; les conducteurs décident de porter les chiens à la voie. Ils empaument immédiatement, suivi d'une menée vive et criante jusqu'à la fin du temps réglementaire. On remarquera plusieurs défauts relevés rapidement et sans l'appui des conducteurs. Malgré la présence de nombreux chevreuils; nous avons constaté la sagesse des chiens aussi bien sur les défauts que dans la menée.

## Meute N° 3

Mr GIRARDET demeurant à BEZE représentant de l'AFACCC 21 a découplés 7 Beagles et 3 croisés d'Anglo Français de Petite Vénérie à « Mussier ». Après une dizaine de minutes de quête les chiens lancent un animal qui ne sera pas identifié par les juges. Rapidement le lot se divise. 7 beagles repris par les conducteurs entameront une quête qui n'aboutira pas.

## **DIMANCHE 4 MARS 2007**

### **Meute N° 4**

5 Anglo Français de Petite Vénerie blanc et orange et 1 Porcelaine appartenant à Mr HAZOTTE Julien demeurant à BEAUMONT SUR VINGEANNE représentant l'AFACCC 21, sont découplés à 8 H 15. Dès le découplé; les chiens sont très actif. Il s'en suit plusieurs rapprochés bien criant qui n'aboutiront pas suite à un manque de persévérance du conducteur. Dans la quête un lièvre est mis sur pied par le conducteur. S'en suivra une menée active mais courte. Après deux balancés, un défaut ne sera pas relevé.

### **Meute N° 5**

6 Anglo Français de Petite Vénerie tricolore en état de chasse appartenant à Mr HENRIOT Jean Vincent demeurant à CHAMPLITTE, sont découplés à 10 H 15 route « Du Mont ». Rapidement les chiens prennent connaissance d'une voie et se récrient. Malgré une quête sage et appliquée; et plusieurs connaissances de voies; aucun lièvre ne sera lancé. Le conducteur aurait du avoir un peu plus confiance en ses chiens. On remarquera que la meute n'a fait aucun cas des nombreuses voies de chevreuils rencontrées.

### **Meute N° 6**

5 Artois et 2 Brunos du Jura appartenant à Mr FOLLEA Jérôme et Mr CORVASC Thomas demeurant à GRANCEY LE CHATEAU et représentant l'AFACCC 21, sont découplés à 14 H 30 au bois « Rétif ». Ils entament une très longue quête ordonnée et appliquée, bien conduite avec quelques récris qui n'aboutirons pas. Au cours de la quête, la meute ne fera aucun cas de deux lièvres vus debout. Cependant les 7 chiens entament un court rapprocher. Un lièvre est lancé par la meute qui tombe rapidement en défaut. Grâce à l'expérience des conducteurs le défaut est relevé. Les chiens chasseront jusqu'à la fin du temps réglementaire. Les conducteurs participent activement au relevé des défauts.

# **CLASSEMENT DE LA FINALE REGIONALE CONCOURS DE MEUTE SUR LIEVRE DANS LA NIEVRE**

- 1. Mr FOLLEA demeurant à La Pérouse 21580 GRANCEY LE CHATEAU avec une meute composée de 5 Artois et 2 Bruno du Jura.**
- 2. Mrs NAULT demeurant au 22, Avenue du Thureau à SEIGNELEY avec une meute composée de 4 Petits Gascon Saintongeois.**
- 3. Mr HAZOTTE demeurant au 4, Rue de la Fontaine 21310 BEAUMONT sur VINGEANNE avec une meute composée de 5 Anglo Français de Petite Vénerie blanc et orange.**
- 4. Mr DROUHIN demeurant au 19, Rue Julien Minos 78730 SAINTE MESME avec une meute composée de 7 Bassets Hounds.**

## **NON CLASSE**

- Mr HENRIOT demeurant au 3, Chemin des Gibeaux 70600 CHAMPLITTE avec une meute composé de 6 Anglo Français de Petite Vénerie tricolore.**
- Mr GIRARDET demeurant à la Ren Rouge 21310 BEZE avec une meute composé de 7 Beagles et 3 croisements d'Anglo Français de Petite Vénerie.**